



Cultures & Conflits

29-30 | automne-hiver 1998
Un nouveau paradigme de la violence

Violence urbaine, démocratie et changement culturel : l'expérience brésilienne (Partie 1)

Angelina Peralva



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/conflits/704>
DOI : 10.4000/conflits.704
ISSN : 1777-5345

Éditeur :

CCLS - Centre d'études sur les conflits liberté et sécurité, L'Harmattan

Édition imprimée

Date de publication : 15 octobre 1998
ISSN : 1157-996X

Référence électronique

Angelina Peralva, « Violence urbaine, démocratie et changement culturel : l'expérience brésilienne (Partie 1) », *Cultures & Conflits* [En ligne], 29-30 | automne-hiver 1998, mis en ligne le 16 mars 2006, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/conflits/704> ; DOI : 10.4000/conflits.704

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Creative Commons License

Violence urbaine, démocratie et changement culturel : l'expérience brésilienne (Partie 1)

Angelina Peralva

- 1 Avec l'entrée en démocratie, la violence s'est constituée dans le panorama urbain brésilien en tant que problème central et d'intérêt pratique pour de larges couches de la population. Dans les principales métropoles du pays, on est aujourd'hui confronté à la violence de façon quasi quotidienne.
- 2 Dès le milieu des années soixante-dix, une élévation des taux de criminalité violente est devenue visible, surtout dans le domaine des crimes contre le patrimoine. L'accroissement des taux d'homicide, un peu plus tardif, date des années quatre-vingt. L'expérience de la violence urbaine s'inscrit par ailleurs dans la diversification des formes de la criminalité et de la violence, que nous détaillerons plus loin.
- 3 L'intensification pathologique de la violence policière, à la sortie du régime autoritaire, constitue une autre face du phénomène. Elle n'est pourtant pas toujours négativement perçue par la population, qui, tout en craignant la police, croit que sa violence est une condition nécessaire à la lutte contre la criminalité¹. Par ailleurs, l'accroissement de la criminalité n'est pas sans lien avec l'impressionnante inefficacité de l'action policière, ainsi qu'avec la corruption dont le corps policier est profondément atteint.
- 4 Au tournant des années quatre-vingt, la dramatisation médiatique de la violence urbaine apporte une problématique de remplacement à un appareil policier violent, devenu orphelin de la dictature militaire, le thème de la criminalité violente constituant une justification sur mesure de sa résistance à se réformer ; sur le même registre, et face à la défaillance de l'Etat, la violence urbaine favorise plus que jamais le développement d'un marché de la sécurité privée. En second lieu, elle devient un enjeu électoral d'autant plus important que les media transforment ce thème en étalon de l'efficacité des politiques régionales de contrôle de la criminalité².

- 5 La violence, surtout urbaine, est aussi aux sources d'un nouveau militantisme axé sur le thème des droits de l'homme. Ce militantisme résiste aux demandes politiques ayant en vue l'instauration de la peine de mort, s'en prend à la violence policière et s'oppose à la réduction de l'âge légal d'imputabilité pour les enfants mineurs.
- 6 La violence devient, enfin, un objet de recherche : on essaye d'en comprendre les causes, ainsi que les logiques qui amènent les acteurs concernés à s'y engager. Ce thème remplace, à bien des égards, celui des mouvements sociaux, qui avait été, dans les années soixante-dix, un sujet de mobilisation importante des chercheurs en sciences sociales.
- 7 Ainsi, de diverses manières, le thème de la violence est présent dans le débat public et interpelle nos représentations de la démocratie : non pas du point de vue d'un risque de retour en arrière vers des formes autoritaires de gouvernement, mais surtout en ce qui concerne la capacité du régime démocratique à créer une société pacifiée. Il remet en question de manière pratique les principes de la citoyenneté, qui sont un présupposé de la démocratie, en multipliant des mécanismes de ségrégation, que la modernisation sociale et culturelle avait éliminés³. En ce sens, il suggère une comparaison avec la fonction du thème de l'immigration et du contrôle des frontières en Europe, dans la mesure où, comme lui, il renvoie à la faiblesse de l'Etat-Nation.
- 8 Cette étude sera divisée en trois parties. Dans la première, nous traiterons des implications dérivées d'une entrée en démocratie, qui s'est effectuée, dans le cas brésilien, sous l'impact conjugué d'une normalisation politique lente et de la crise économique qui a sévi dans toute l'Amérique Latine dans le courant des années quatre-vingt. La plus importante de ces implications est sans doute la crise de l'Etat et l'affaiblissement de sa capacité à contrôler la violence.
- 9 Dans la deuxième partie, nous traiterons de la modification des configurations d'une violence, qui se privatise et qui cesse, par conséquent, d'être éminemment politique, comme dans le passé, ce qui est une conséquence directe de la démocratisation du régime et de la plus grande complexité des formes de vie sociale qu'il abrite. Nous traiterons également de l'élargissement de l'espace de la violence et de la diversification des formes de violence dans cette nouvelle conjoncture démocratique.
- 10 Dans la troisième partie, nous compléterons notre raisonnement. La violence ne résulte pas seulement d'un affaiblissement de l'Etat ou de la démocratisation d'un régime politique. Elle dérive tout autant d'une modernisation socioculturelle de la société brésilienne. Elle entretient des liens étroits avec la sortie d'un type de société, où les régulations liées au travail cessent d'avoir une importance centrale dans la définition de la place des individus dans le monde. C'est, paradoxalement, au moment où des espaces de citoyenneté s'élargissent parce que de vieux modèles de hiérarchisation sociale sont liquidés, que l'indétermination de la place de l'individu dans le monde peut être source de violence.
- 11 Démocratie, crise de l'Etat et violence
- 12 S'il était possible de résumer, à travers un seul auteur, l'état d'esprit de toute une décennie, c'est sans doute Francisco Weffort⁴ qu'il faudrait évoquer pour parler de la démocratie brésilienne pendant les années quatre-vingt. La démocratie avait toujours été perçue, en Amérique Latine, comme la forme politique naturelle des pays " développés " (c'est-à-dire industrialisés). Pendant très longtemps, il a semblé clair que le développement économique précédait la démocratie et en constituait la voie d'accès. Elle apparaissait comme l'expression politique directe de la modernité, du développement

économique et de l'état de bien-être, et non pas seulement comme un régime défini par la liberté d'organisation et par l'existence d'élections libres. Aussi, la nouveauté et le paradoxe de l'expérience démocratique latino-américaine dans les années quatre-vingt dérivent-ils de la désynchronisation de la démocratie et de la modernité. Alors que l'espoir démocratique avait été, sur le continent, indissociable du " développementisme " des années cinquante et soixante, la démocratie, dans les années quatre-vingt, apparaît liée à l'épuisement d'un modèle défini par le volontarisme étatique, et à l'acceptation de la décadence et de la désintégration sociale⁵.

- 13 Ce risque de décadence semble inséparable, pour les pays latino-américains, d'un sentiment de perte de leur place dans un monde auparavant défini par des logiques géopolitiques, et qui cherche désormais à se structurer à travers la constitution de zones géo-économiques. L'horizon se définit, désormais, par l'évasion des capitaux étrangers, par les fortes ponctions de ressources pour assurer le paiement des taux d'intérêts de la dette extérieure et par l'incapacité à maîtriser l'inflation. La décadence est un phénomène économique, mais aussi moral. Symbolisée par la nouvelle importance du trafic de la cocaïne, elle suppose la multiplication de " zones d'exclusion " où l'Etat n'a plus de prise ; elle suppose aussi le mélange des riches et des pauvres dans l'expérience d'une transgression généralisée.
- 14 Ces premières images des aléas de la démocratie en Amérique Latine se sont beaucoup atténuées depuis. La décadence économique, en particulier, n'apparaît plus comme une destinée inéluctable. L'inflation a été pour l'instant maîtrisée. Les capitaux étrangers reviennent sur le continent. Reste, en contrepartie, surtout dans le cas du Brésil, la faiblesse de l'Etat, de sa capacité d'action volontaire, et surtout (pour ce qui est du thème de cette étude) l'inefficacité de ses instruments de contrôle de la violence.
- 15 La désynchronisation des politiques publiques
- 16 L'idée de transition démocratique a eu au Brésil une signification particulière, du fait que la normalisation politique s'est effectuée de manière progressive, en dix ans. Le 1er janvier 1979 date la fin de l'Acte Institutionnel n° 5, qui, pendant les dix années précédentes, avait constitué le principal instrument de limitation des droits civiques dans le pays. Le 29 août 1979, la 48e amnistie politique de l'histoire brésilienne a été votée par le Congrès National. Dix ans plus tard, en novembre 1989, a eu lieu l'élection présidentielle au scrutin direct, la première depuis le coup d'Etat militaire de 1964.
- 17 Entre 1979 et 1989, plusieurs jalons ont rythmé le retour des civils sur la scène politique et à la direction des affaires publiques. Particulièrement importante, du point de vue du processus de redémocratisation a été, en 1982, l'élection directe des gouverneurs des Etats.
- 18 Survenues dans le cadre d'un régime où le pouvoir central restait entre les mains des forces armées, ces élections ont probablement suscité des espoirs allant bien au-delà de la capacité de réponse des nouveaux élus. Les déplacements de légitimité dans l'exercice du pouvoir au niveau de l'union, des Etats et des communes créent alors des contradictions importantes entre la force expressive des équipes formées autour de nouveaux gouverneurs élus par le vote populaire, qui s'emploient à formuler des politiques publiques informées par l'esprit démocratique, et la disponibilité des ressources⁶. Cela crée aussi des contradictions avec le cadre institutionnel général, favorisant le président de la République, un général de l'armée de terre. Or, dans le domaine de la sécurité

publique, le cadre légal hérité du régime militaire constituait sans doute encore, à l'époque, un obstacle - de taille - à une réelle réforme de la police.

- 19 Il faut dire tout d'abord que seule la police civile, ayant en charge les fonctions de police judiciaire, restait sous la tutelle exclusive des gouverneurs des Etats. Une partie importante des forces de police ne relevait pas du domaine exclusif des Secrétariats à la sécurité publique. Depuis 1969, en vertu du Décret Loi 667 du 2 juillet, la police militaire, chargée du maintien de l'ordre public et exerçant les fonctions de police en uniforme, avait été placée directement sous la tutelle du ministère de l'armée (Pinheiro, 1982 ; Fischer, 1985 ; Caldeira, 1992)⁷.
- 20 Par ailleurs, la sécurité privée, créée par le régime militaire pour faire face aux attaques contre des établissements bancaires pratiquées par les organisations de la gauche armée (Caldeira, 1992), a été l'objet d'une première réglementation en 1969-1970. Celle-ci a été modifiée en 1983. Jusqu'alors, les services de sécurité privée étaient placés sous la tutelle du Secrétariat à la sécurité publique de chaque Etat. La nouvelle législation les a directement subordonnés au ministère de la Justice et à la police fédérale. Caldeira observe que, coïncidence ou non, cette nouvelle réglementation est établie suite à l'élection directe des nouveaux gouverneurs des Etats. A la même époque, tous les fichiers politiques relevant du Département d'ordre politique et social, eux aussi auparavant dépendants des Secrétariats à la sécurité publique des Etats, sont passés sous la tutelle de la police fédérale (Caldeira, 1992 : 198-199).
- 21 Le militantisme des droits de l'homme et la lente construction d'un Etat de droit
- 22 La lenteur du retour à la normalité politique, imposée par les militaires, a aussi limité les conditions d'émergence d'une pensée sur l'Etat de droit, et a surtout pesé sur les conditions de réforme de l'Etat. Ce n'est qu'en 1988, avec la nouvelle Constitution, qu'un pas décisif a été franchi en ce sens.
- 23 Néanmoins, dans ce contexte, un militantisme orienté vers le thème des droits de l'homme s'est organisé. Il s'inscrivait dans la continuité des luttes sociales et politiques des années soixante-dix, pour la redémocratisation du pays. Comme d'autres mouvements, il a subi les effets d'éclatement suscités par la nouvelle conjoncture et a dû faire face à deux écueils principaux.
- 24 Le premier est lié à la force d'inertie d'une pensée orientée vers la réduction des inégalités, et associant sécurité intérieure et rachat de la dette sociale. Une telle pensée identifie préoccupations sécuritaires et orientations conservatrices, de droite, ou relevant de l'Etat autoritaire. Elle trouve inutile et pernicieuse la réalisation d'investissements dans la police. Coelho (1988) affirme que tel a été le cas à Rio de Janeiro et à São Paulo, à partir de 1983, c'est-à-dire, dès la prise de fonction par les nouveaux gouverneurs élus par scrutin direct : " (...) le mouvement ascendant des taux de crimes violents à partir de 1983 coïncide aussi bien à Rio de Janeiro qu'à São Paulo, avec une période de réductions significatives dans les dépenses par tête d'habitant allouées à la sécurité publique et dans la part de ces dépenses dans le total des dépenses des Etats. "⁸
- 25 A cela s'ajoutent, dans le cas de Rio de Janeiro, les effets pervers d'un populisme de gauche, qui exprime, de manière particulièrement aiguë, un retard dans le développement d'une pensée sur l'Etat de droit. Dans une situation dominée par la crise économique, le gouverneur élu en 1983, Leonel Brizola, un vieil héritier du populisme varguiste⁹, a défendu l'idée de se servir d'une économie illégale et mafieuse, liée à un jeu de hasard très populaire dans le pays, le jogo do bicho, pour développer une politique

sociale et pour implanter dans les milieux populaires des zones d'influence politique. Un héritage populiste, qui s'inscrit également dans la continuité d'un pragmatisme de gauche, qui fait fi de la loi pour privilégier des enjeux sociaux perçus comme prioritaires¹⁰

- 26 En second lieu, on observe un éclatement du thème de l'Etat de droit au niveau des tâches politiques à accomplir : celles liées aux actes de violence pratiqués par la dictature militaire à l'égard des militants politiques n'avaient pas grand rapport avec celles concernant les prisonniers de droit commun et les nouvelles victimes de la violence policière. Dans le premier cas, et à partir des principes énoncés dans le cadre de la nouvelle Constitution de 1988, il a été lancé un processus concret, toujours en cours, concernant la responsabilité de l'Etat et l'indemnisation des familles des victimes du régime militaire. C'est probablement la plus importante victoire du militantisme des droits de l'homme, dans la mesure où l'indemnisation aux familles fixe de manière incontestable la responsabilité de l'Etat à l'égard de la vie de ceux qui sont (et qui étaient à ce moment-là) sous sa garde.
- 27 Dans le cas des prisonniers de droit commun et des nouvelles victimes de la violence policière, presque tout reste à faire. A ce niveau, l'échec principal du militantisme des droits de l'homme a été sa délégitimation et sa mise à l'écart par les segments de la population au nom desquels il souhaitait parler. Cet échec a été particulièrement sensible à São Paulo, où les tentatives de créer un mouvement populaire autour de ce thème, inspiré des luttes sociales des années soixante-dix, n'ont pas abouti. Fischer dira, à propos d'un tel échec, (1985 : 24) qu'il est pour le moins " curieux " que des personnes issues des milieux populaires, et qui n'appartiennent pas elles-mêmes à la police, puissent soutenir, " contrairement à la logique de ceux qui luttent pour les droits de l'homme ", l'arbitraire de la violence policière. Le débat sur la criminalité (que la violence policière prétend combattre) introduit dans les groupes mobilisés un élément de différenciation (entre ceux qui se prétendent dans la norme et ceux prétendument dans la déviance) qui dissout les groupes - dissolution contre laquelle ils ne sont pas capables de résister. Aussi, les conditions d'affirmation par le bas d'une thématique liée aux droits de l'homme se voient à São Paulo considérablement affaiblies.
- 28 Cependant, les principes qui sous-tendent le militantisme des droits de l'homme investissent pratiquement tout l'espace consacré à la réflexion sur la violence. La violence policière sera, dès lors, expliquée comme l'expression d'un trait culturel plus général, défini en termes d'inégalités sociales et symboliques très larges, et d'une citoyenneté impossible (Da Matta, 1982 ; Velho, 1987 ; Sussekind, 1987 ; Paixão, 1988, parmi beaucoup d'autres). Cette citoyenneté impossible engendrerait une culture de la violence et autoriserait les pratiques policières violentes, en même temps qu'elle ferait légitimer ces pratiques par la population.
- 29 Les sondages semblent donner raison à ceux qui s'expriment ainsi. Nous avons déjà cité celui réalisé en 1984 à Rio de Janeiro, Rio contra o crime, et analysé par Soares et Carneiro (1996). On y retrouve presque 30% d'opinions favorables à l'emploi de méthodes illégales et violentes par la police dans la lutte contre la criminalité. Paixão (1988) cite un autre sondage réalisé en 1986 à Recife, avec des résultats fortement favorables à la violence policière, notamment dans les couches les moins favorisées de la population : 75,2% d'opinions favorables à la peine de mort, 60,1% d'opinions favorables à l'élimination des criminels par la police, 58% d'opinions favorables aux lynchages, 54,8% d'opinions

favorables aux pratiques de punition corporelle à l'encontre des prisonniers (Pereira et Oliveira, 1986).

- 30 Teresa Caldeira suggère, pour le cas de São Paulo, que cette tendance, manifestée à travers des sondages où s'exprimaient des opinions largement favorables à une police " plus dure ", aurait été un obstacle aux tentatives de réforme de la police, entreprises pendant la gestion de Franco Montoro (1983-1986) : " En somme, c'était à l'encontre de l'opinion de la majorité de la population - et non pas seulement à l'encontre des vieilles habitudes et intérêts de la police - que le gouvernement Montoro a continué à insister sur le contrôle des abus et des violences policières, et dans l'affirmation du primat de la loi " (Caldeira, 1992 : 216). Pour arriver à changer une telle situation (de violence policière), " il faut de la volonté politique et des contrôles très forts, mais ce n'est pas tout. Il est nécessaire de changer à la fois les conceptions de la police et celles de la population, ce qui est sans doute une tâche difficile " (Caldeira : 213).
- 31 Il faut néanmoins remarquer que pendant longtemps le militantisme des droits de l'homme ne prend que faiblement en charge le thème de l'efficacité de la police et de sa formation adéquate, en vue de la baisse de la criminalité. Alors que la police devient de plus en plus violente, comme nous le verrons, les taux de criminalité grimpent et la réforme de l'institution policière, au-delà des difficultés dues à la lenteur de la normalisation politique, déjà évoquées, est pensée en termes de transformation des valeurs des policiers. Ceci est clairement exprimé par l'un des Secrétaires à la sécurité publique du gouvernement Montoro, Reale Jr., interviewé par Caldeira (1992 : 213) : " Notre tâche a été de transmettre des valeurs. Il fallait transmettre l'idée que toute personne, même un criminel [avait des droits]. (...) Transmettre ces valeurs, c'est quelque chose qui prend beaucoup de temps. (...) Pour le policier qui vit en situation de tension, car il est en train de combattre la violence en face à face (...) il est beaucoup plus facile d'avoir une réponse simple, de réagir avec violence et de tuer la personne. " L'insuffisance d'une stratégie de réforme de la police basée sur la seule idée d'un changement de valeurs se démontre par elle-même.
- 32 Vers une approche pragmatique du contrôle du travail policier et de la criminalité
- 33 Le tournant des années quatre-vingt est marqué, d'une manière générale, par une crispation du gouvernement militaire autour des instruments légaux susceptibles de lui permettre de garder un certain pouvoir, en marge du processus de redémocratisation, déjà largement entamé ; et, simultanément par un affaiblissement de ce pouvoir central et des contrôles (y compris celui de la violence) qui avaient constitué le trait distinctif de la gestion militaire depuis le coup d'Etat de 1964.
- 34 La Chronologie de la violence - 1979-1983 établie par Pinheiro (1984) le rappelle utilement. C'est une période marquée tout autant par des progrès sur le plan de la normalisation institutionnelle que par des mobilisations et des grèves importantes sur l'ensemble du pays ; mais aussi par des actes terroristes commis par des groupes de droite, notamment des secteurs des forces armées s'opposant à la redémocratisation, et par des explosions de violence populaire du type lynchage.
- 35 Ce moment est également marqué par une soudaine préoccupation du gouvernement à l'égard du thème de la violence urbaine. Par ce biais, maintes demandes de renforcement des pouvoirs de police et de légalisation d'actions arbitraires verront le jour. Le ministère de la Justice organise en 1980 un séminaire à Rio de Janeiro rassemblant sociologues et juristes, pour tenter de comprendre les causes de la violence urbaine. Le débat sur ce

thème, désormais fortement pris en charge par les media, comme nous le montrent les études déjà citées de Benevides (1983) et Fischer (1985), offrira des arguments importants aux partisans des méthodes fortes pour justifier la violence de la police, malencontreusement interprétée comme un signe d'efficacité. D'une certaine manière, dès lors, on peut dire que les dés sont lancés, du point de vue de l'entraînement du Brésil dans une dynamique de la violence qui en fait aujourd'hui le deuxième pays du monde pour le taux d'homicide, juste après la Colombie.

- 36 Moins l'Etat se montre capable de déployer des moyens propres pour réduire la violence et la criminalité, plus le débat sur la violence s'autonomise et devient un travail imaginaire sur elle-même, développé par une société aux prises avec un problème qu'elle n'arrive pas à maîtriser. L'autonomisation s'opère par deux voies principales. D'abord, l'entrée en démocratie rend la violence inacceptable. Ne pouvant plus être perçue comme "naturelle" (car subordonnée à des rapports de classes violents, ou dérivée d'un Etat autoritaire), la violence apparaîtra désormais comme un objet en soi¹¹. Par ailleurs, l'émergence d'un militantisme axé sur les droits de l'homme contribue à la consolidation de ce débat dans l'espace public.
- 37 Face à l'affaiblissement de l'Etat, on observe simultanément, et l'apparition de nouvelles formes de violence, et la production d'un discours de légitimation de la justice illégale et d'une action policière de plus en plus violente. Toute une production médiatique se développe sur ce registre, avec des émissions de radio et de télévision d'abord tournées vers un public populaire, mais qui l'élargissent petit à petit et parviennent à atteindre les couches moyennes. Des "intellectuels organiques" voués à ce travail de légitimation de la violence policière se constituent, au plus près d'un électorat populaire et des animateurs d'émissions de radio sont mobilisés au nom d'une lutte radicale (et violente) contre la violence. Un clivage se dessine dans la société brésilienne, entre des inconditionnels des droits de l'homme et ceux qui, au contraire, pensent que seule une violence policière accrue peut mettre fin à la montée de la criminalité et de la délinquance. Cet affrontement idéologique a largement drainé les énergies de toute une période.
- 38 Dans les milieux universitaires, les tentatives de mieux comprendre les pratiques policières, au-delà du thème de la citoyenneté qui domine les premières recherches (Benevides, 1983 ; Fischer, 1985), sont tardives et peu nombreuses. A São Paulo, la plus importante enquête sur les pratiques de la ROTA (les Rondes Ostensibles Tobias Aguiar, un groupement spécial de la police militaire) a été produite en-dehors de l'université et des centres de recherche, par un journaliste, qui a travaillé sur la question pendant de nombreuses années (Barcellos, 1992). Sur les pratiques de corruption et de violence au sein de la police civile de São Paulo, on dispose maintenant de l'ethnographie produite par Mingardi (1992), qui l'a réalisée en qualité de policier-chercheur. Pour le cas de Rio de Janeiro, il faut se reporter à Lima (1995).
- 39 <!--SPIP--> L'évolution vers une approche plus pragmatique de la police, de la criminalité et de la violence, a commencé à s'imposer néanmoins, peu à peu, dans les moeurs et dans les faits¹². Quelques initiatives sont directement issues de la pression exercée par les militants, telle la création des premiers commissariats spéciaux pour l'accueil des femmes, rendant possible une meilleure prise en compte de leurs problèmes spécifiques (femmes battues, viols)¹³.
- 40 D'autres initiatives qui renvoient directement à une évolution des pratiques sont suivies de près par les chercheurs. En 1991 a été créé, dans l'Etat de Rio de Janeiro, le " Centre de

Dénonciation des Groupes d'Extermination " (CDGE), un central téléphonique accueillant des notifications anonymes et les transmettant, pour vérification, aux commandements de la police militaire et de la police civile. Ce central téléphonique s'appelle aujourd'hui Disque Denuncia (" Composez dénonciation "). Son numéro de téléphone est affiché à l'arrière de tous les autobus qui circulent dans la ville de Rio de Janeiro. L'anonymat des appels, l'efficacité dans la réponse aux demandes ont transformé le central en un service très prisé par la population, qui en fait un usage fréquent - non seulement pour dénoncer délinquants ou policiers mêlés à des affaires criminelles, mais aussi pour se plaindre des défaillances d'autres services urbains, pour lesquels les réponses téléphoniques sont moins efficaces.

- 41 D'autres initiatives ont par contre échoué. C'est le cas du programme de police communautaire, lancé également à Rio de Janeiro sous la forme d'une expérience-pilote dans le quartier de Copacabana en 1994. Développé en tant que projet spécial au sein de la police militaire, mais mal accepté à l'intérieur de l'institution, le programme de police communautaire a été abandonné avant la fin de sa première année. " Le nouveau commandement responsable de la politique de sécurité de l'Etat ayant pris ses fonctions en mai 1995 avec un programme de " renforcement de la force de frappe de la police " n'a éprouvé aucune difficulté à le démonter en quelques mois, discrètement, et sans aucune évaluation préalable de ses résultats qui aurait justifié (une telle décision). De même que tous les autres " projets spéciaux ", la patrouille communautaire de Copacabana a été démantelée sous prétexte de l'urgence dans la " confrontation " avec le soi-disant " crime organisé " de la ville de Rio de Janeiro. Compte tenu des résistances et des obstacles mis en évidence depuis le début du programme, ce démantèlement a représenté la victoire des secteurs qui s'opposent à toute transformation dans la doctrine et dans les formes traditionnelles de l'action policière. " (Muniz, Larvie, Musumeci et Freire, 1996).
- 42 Au-delà des limites évidentes de ces expériences, qui restent somme toute isolées, fragmentaires et dépourvues de signification générale, il faut néanmoins prendre acte de l'émergence, dans le domaine de la recherche, d'un champ de préoccupations qui ne semble plus exclusivement défini par l'idée d'affrontement de valeurs, mais qui met en jeu des préoccupations plus pratiques. Ce champ est défini par la recherche de solutions susceptibles de régler à la fois le problème de la violence policière et des pratiques policières incompatibles avec un Etat de droit ; et celui de la réduction de la criminalité dont l'accroissement ininterrompu depuis le milieu des années soixante-dix est à la base de maintes pratiques violentes, et de la légitimation de la violence dans les plus larges couches de la population - surtout dans les milieux défavorisés, qui sont aussi les plus directement touchés par la violence. Dans cette nouvelle perspective, les termes d'un débat sur la citoyenneté sont redéfinis, par rapport à la période précédente.
- 43 Nouvelles configurations de la violence : élargissement et diversification de l'espace de la violence
- 44 Vers la fin des années soixante-dix, le pouvoir dictatorial s'affaiblit et s'amorce le long processus d'entrée dans la démocratie.
- 45 La privatisation de la violence
- 46 Une première modification importante tient au fait que la violence se privatise. Elle avait été politique jusqu'alors, sous toutes ses formes. Violence du régime (emprisonnements arbitraires, torture, meurtres de militants), même si la brutalité de la dictature brésilienne n'a été en rien comparable à celle des militaires au Chili, et surtout, en

Argentine¹⁴. Violence, aussi, des militants engagés dans la lutte armée - mais le terrorisme, pour sa part, s'est aussi autolimité. Il privilégiait les cibles matérielles et la violence instrumentale (hold-up contre des banques pour obtenir des ressources susceptibles de financer les militants clandestins et la guérilla), et ne s'adonnait que rarement à des pratiques " justicières ", prenant pour cible des vies humaines. De telles pratiques ont existé, mais elles se sont développées tardivement, au moment où l'expérience armée de la gauche avait déjà visiblement échoué. Une interprétation presque burlesque de cette période a été donnée par Fernando Gabeira, dans son récit autobiographique, *Les guérilleros sont fatigués*. Une version dure et tragique de la même expérience vient d'être proposée par Paz (1996).

- 47 Aujourd'hui, des deux côtés de ce conflit, la violence s'est privatisée et, en même temps, s'est accrue. Les institutions chargées du maintien de l'ordre (la police surtout, mais en partie aussi l'armée¹⁵) sont complètement contaminées par cette logique de la privatisation. Ce sont comme les deux faces du même problème. Plus la police devient corrompue, plus elle devient violente, plus elle crée les conditions favorables à un accroissement de la violence. La corruption de la police et ses défaillances au niveau du contrôle des frontières ont rendu possible l'importation illégale d'armement, surtout en provenance des Etats-Unis. La police est par ailleurs mêlée au trafic du drogue, qui se développe sous son couvert. Elle est mêlée enfin aux pratiques de " vigilantisme ", qui constituent dans l'univers brésilien les modalités les plus extrêmes et les plus pathologiques de la sécurité privée.
- 48 Les pratiques criminelles s'inscrivent aussi à bien des égards dans l'héritage du militantisme de gauche. Elles ont cessé d'être définies par l'action individuelle d'un criminel isolé, presque un artisan, et se constituent désormais comme " crime organisé " - c'est-à-dire, appuyé sur un réseau, et fonctionnant sur des bases presque militaires. Or cette expérience de l'action organisée, des stratégies de survie dans des conditions de clandestinité, des attaques contre des établissements bancaires à des fins politiques, de même que les enlèvements d'ambassadeurs, par la suite échangés contre des prisonniers politiques, toutes ces modalités d'action violente ont été introduite dans le panorama urbain brésilien par les militants de la gauche armée. Cet héritage est, par ailleurs, admis comme un fait. Pour la légende, les chefs d'un des groupes les plus importants, dans l'univers du crime organisé à Rio de Janeiro, Le Commandement rouge, auraient longtemps partagé les mêmes cellules que les détenus politiques, dans la prison militaire de l'île Grande, dans la Baie d'Angra dos Reis, et en auraient appris les techniques du travail illégal, mises en oeuvre après leur sortie de prison.
- 49 Reprise par le journaliste Carlos Amorim (1993) dans un long reportage sur le Commandement rouge, cette légende se fonde sur une histoire vraie. Bien entendu, elle n'explique pas l'émergence à Rio de Janeiro, au moment de la redémocratisation, de ce qu'on appelle aujourd'hui " le crime organisé ". Mais elle nous renvoie à quelque chose de bien plus intéressant, le fait qu'à l'épuisement de l'univers idéologique de la gauche armée, à l'épuisement aussi des luttes sociales des années soixante-dix qui ont annoncé la redémocratisation, a succédé, non pas un vide de discours, mais un nouveau discours social, auquel la criminalité se mêle de façon inextricable. Sans pouvoir être expliquée comme un résultat de la pauvreté, mais enracinée dans un milieu populaire, et instrumentalisée par une délinquance en col blanc (c'est bien au-delà des favelas que se trouvent ceux qui tirent les ficelles du trafic de stupéfiants), cette criminalité produit son

propre discours social, face à la constitution impossible d'un mouvement social. Nous essayerons d'y revenir.

- 50 Quoiqu'il en soit, le mouvement de dépolitisation de la violence ne se limite pas à l'inversion des conflits à l'oeuvre pendant le régime autoritaire. Sous d'autres formes, telles le "vigilantisme", il renvoie à des expériences plus anciennes, par exemple au personnage de Tenorio Cavalcanti, maire de Caxias dans les années soixante (commune de la "Baixada Fluminense", terme par lequel on désigne une aire de la région métropolitaine de Rio de Janeiro, célèbre par sa violence) et qui détenait le contrôle à la fois politique et mafieux de la région. Se présentant souvent en public vêtu d'une cape noire et portant une mitraillette surnommée Lurdinha, il incarnait en sa personne toute la violence de la "Baixada Fluminense" (Souza 1980, Belloch, 1986). La disparition, dans des sociétés en voie de développement démocratique, de personnages de ce type, qui mélangeaient l'exercice d'un pouvoir à la fois personnel, local et légal, et l'assomption ouverte de pratiques violentes et illégales relève d'une complexification des pratiques sociales et surtout d'une plus grande autonomie des activités économiques, qui se trouvent aujourd'hui moins directement sous l'emprise du jeu politique. Le "vigilantisme" n'est plus aujourd'hui sous le contrôle direct de chefs politiques locaux - du moins pas dans les grandes métropoles du sud du pays. Il est davantage commandé par des logiques économiques mafieuses, que par des logiques politiques. Il est une forme pathologique de la sécurité privée dans un pays qui a vécu l'effondrement de l'Etat légué par les militaires, plus que sa transformation.
- 51 Elargissement et diversification de l'espace de la violence
- 52 La dépolitisation n'est pas la seule modification importante subie, dans ses configurations, par la violence avec l'entrée en démocratie - mais les autres en découlent. L'affaiblissement des mécanismes de contrôle entraîne l'intensification et l'exacerbation de la violence, avec une élévation particulièrement préoccupante des taux d'homicide et de violence fatale. Il y a par ailleurs éclatement et fragmentation des formes de la violence, chacune s'inscrivant dans des logiques spécifiques que nous allons examiner. Trois de ces formes relèvent principalement des défaillances d'une société incapable de fabriquer sécurité et ordre publics.
- 53 Nous considérerons tout d'abord les aléas de la violence policière, à la lumière de la littérature produite sur ce thème depuis quelques années : les chiffres, permettant de la mesurer ; ses sources et ses mécanismes de légitimation. Nous envisagerons ensuite ce qui apparaît comme une dérivation directe de l'incapacité de l'Etat à garantir l'ordre public : l'évolution des taux de criminalité violente, évolution qui n'est pas sans liens avec la violence policière elle-même. Nous examinerons enfin le vigilantisme et la "justice" populaire ou illégale, et tout particulièrement les meurtres d'enfants, chapitre accablant de l'expérience récente de la violence au Brésil.
- 54 Les défaillances de l'Etat, rappelons-le, n'expliquent qu'en partie la privatisation de la violence, et en particulier celle qui touche directement les institutions, en accélérant leur décomposition ; elles expliquent aussi son intensification et l'accroissement des taux de criminalité violente, ainsi que le déploiement, à la marge d'institutions corrompues et décomposées, de diverses formes de justice illégale. Elles n'expliquent pas la disponibilité des jeunes à la violence, ni les modalités de violence expressive qui leur sont propres, et qui sont davantage liées à la modernisation socioculturelle de la société brésilienne, à l'oeuvre en amont et en aval de la redémocratisation. Même si la violence juvénile apparaît souvent mêlée à la criminalité ordinaire, son approche compréhensive exige de

l'interroger dans sa particularité et dans la spécificité des logiques qui la sous-tendent. Dans la mesure où il ne s'agit pas simplement d'une forme spéciale, mais d'un ensemble de pratiques inscrites dans des transformations historiques plus générales, et qui ne se confondent pas avec l'histoire de l'effondrement de la capacité de régulation de la violence par l'Etat, nous y consacrerons un chapitre à part.

55 Les logiques de la violence policière

56 L'actuel modèle brésilien de police s'est constitué sous le régime militaire. La structure et les pratiques de l'institution policière se sont considérablement modifiées à l'époque, et la police actuelle ne s'est toujours pas départie des principales orientations caractéristiques de la période dictatoriale.

57 La militarisation de la police en uniforme

58 " La fonction politique des anciennes forces militaires des Etats ", explique Pinheiro, " n'a pas été une création du régime instauré par l'Acte Institutionnel n° 5 (...) Notamment après la Mission française (1906), la force publique de São Paulo s'est articulée avec les forces armées, comme une armée destinée à faire face aux rébellions urbaines, avec des armes lourdes et des soldats, à l'affût de toute mobilisation perçue comme subversion de l'ordre public (...). " (1982 : 58). Toujours est-il qu'en 1969, en vertu du Décret loi 667 du 2 juillet, la police militaire, chargée du maintien de l'ordre public, et exerçant les fonctions de police en uniforme, a été placée directement sous la tutelle du ministère de l'armée (Pinheiro, 1982, Fischer, 1985, Caldeira, 1992). Et en 1968, l'Acte Institutionnel n° 5¹⁶ redéfinit entièrement les règles du jeu : " Toutes les polices des Etats ont été centralisées sous le contrôle et la coordination de l'armée. Ces forces militaires, qui ont toujours été l'objet de manipulations des gouvernements des Etats, passent sous la tutelle de l'appareil d'Etat central. "

59 Par ailleurs, l'ennemi avait changé. Il ne s'agissait plus simplement d'assurer le maintien de l'ordre, lors des manifestations de rue, mais de faire face à la gauche armée menant des actions militarisées. A cette fin, " des unités de choc, spécialisées dans ce combat et plus agiles, ont été créées " (Pinheiro, 1982 : 59). Ces unités spéciales, maintenues pendant les dix années où l'Acte Institutionnel n° 5 a été en vigueur, existent toujours, sans que des modifications importantes aient été apportées à leurs conditions de fonctionnement d'origine. " Après la liquidation de la dissidence armée ", dit Pinheiro, " ces groupements de choc (...) se retournent vers la lutte contre la criminalité de droit commun. (...) Désormais l'ennemi n'est plus le 'terroriste' mais le criminel de droit commun infiltré au sein des masses populaires. " (1982 : 60).

60 Alors qu'on s'engage dans un processus de distension, censé conduire le pays dans la voie de la normalisation institutionnelle¹⁷, le thème de la violence urbaine, médiatisé à outrance, contribue à réorienter l'action des polices militaires, sans que des changements de fond soient apportés à leur mode de fonctionnement. Les polices militaires mèneront désormais, non pas une simple activité de maintien de l'ordre, mais une véritable guerre à l'encontre de la population. Cette affirmation se mesure à l'aune du nombre de victimes, morts et blessés, causées par la police militaire dans sa guerre déployée à l'encontre de la population civile. Grâce à des recensements effectués par Pinheiro et ali (1991) et Caldeira (1992), on dispose de chiffres pour la période 1981-1991. Le tableau ci-dessous a été établi par Caldeira (1992).

61 Année

62 Population civile

63	Policiers
64	Morts
65	Blessés
66	Morts
67	Blessés
68	1981
69	300
70	ND
71	ND
72	ND
73	1982
74	286
75	74
76	26
77	897
78	1983
79	328
80	109
81	45
82	819
83	1984
84	481
85	190
86	47
87	654
88	1985
89	585
90	291
91	34
92	605
93	1986
94	399
95	197
96	45
97	599
98	1987
99	305
100	147

101	40
102	559
103	1988
104	294
105	69
106	30
107	360
108	1989
109	532
110	ND
111	32
112	ND
113	1990
114	585
115	ND
116	13
117	ND
118	1991
119	1140
120	ND
121	78
122	2520

123 (ND = information non disponible).

124 Les décès des policiers concernent l'ensemble des décès, y compris en-dehors du travail. Les décès de la population civile concernent exclusivement ceux survenus pendant des confrontations avec la police militaire. Selon le quotidien Folha de S. Paulo du 10 décembre 1991, (" Polícia Militar Mata mais de Mil em 91 e Bate Recorde "), seulement 30 % des décès des policiers ont eu lieu pendant des confrontations. Les autres sont décédés hors activité, soit lorsqu'ils rentraient chez eux, soit alors qu'ils travaillaient en tant qu'agents de sécurité privés.

125 Ces chiffres montrent que l'intensification de la violence de la police militaire coïncide avec la normalisation institutionnelle. Le nombre des morts causés par des policiers dans des affrontements avec la population civile est encore (relativement) limité en 1981 et descend légèrement en 1982. Il monte régulièrement en 1983, 1984 et 1985, c'est-à-dire pendant les trois premières années de la gestion de Franco Montoro, premier gouverneur de l'Etat de São Paulo élu au scrutin direct. Il baisse de manière significative en 1986, et en 1987 et 1988, pendant les deux premières années de la gestion d'Orestes Quercia, le gouverneur qui a succédé à Franco Montoro. Orestes Quercia appartenait au même parti que son prédécesseur, sans partager exactement les mêmes convictions en ce qui concernait les droits de l'homme. Le nombre des morts causés par la police militaire remonte en flèche à partir de 1989, et atteint un pic jamais connu auparavant, en 1991. Cette année a été celle de la prise de fonctions du gouverneur Luiz Antonio Fleury, un

ancien commissaire de police et ancien Secrétaire à la sécurité du gouvernement Quercia. Sa politique en la matière n'a donc pas changé par rapport à la gestion précédente, elle s'est simplement aggravée.

- 126 En octobre 1992, deuxième année de la gestion de Luiz Antonio Fleury, la police militaire, appelée à intervenir lors d'une rébellion dans la maison d'arrêt de São Paulo, a tué cent onze prisonniers et en a blessé trente-cinq¹⁸. Le nombre total de personnes tuées par la police militaire en 1992 s'est élevé à 1 470. Ce chiffre inclut les prisonniers victimes du massacre de la maison d'arrêt (Americas Watch, 1993b : 7). En 1993, le nombre de personnes tuées par la police militaire est descendu à 329, puis est remonté à 413 en 1994. Malgré l'infléchissement de la courbe, fortement ascendante pendant la gestion Fleury, ce chiffre reste très supérieur à celui enregistré pendant le régime militaire. (Pinheiro, 1994 : 11). Il n'y a pas de chiffres disponibles concernant les morts causées par la police militaire à Rio de Janeiro ou dans d'autres villes du pays. A Rio, la police militaire n'est pas pour autant moins violente, mais elle est peut-être plus corrompue qu'à São Paulo et moins corporative. Des policiers militaires sont souvent mêlés à des massacres " non officiels ", ou privés, faisant de nombreuses victimes parmi la population pauvre des périphéries urbaines et des favelas de la ville.
- 127 Dans une étude sur les morts causées par la police militaire dans des affrontements avec la population civile au cours la période 1970-1992, le journaliste Caco Barcellos (1992) a mis en évidence les méthodes employées par les policiers, en s'appuyant sur une banque de données, fruit de plus de dix années de recherche. A partir d'un univers de 4 179 morts, il a défini le profil moyen des victimes de la police militaire : un homme jeune, noir ou métis, migrant bahianais, travailleur sans qualification, au revenu inférieur à cent dollars mensuels. 962 victimes recensées par lui (23 %) étaient âgées de 19 à 21 ans ; 680 (16 %) d'entre elles étaient des mineurs de dix-huit ans.
- 128 Parmi les 4 179 personnes tuées par la police militaire et recensées dans la banque de données de Barcellos, 3 546 ont été recueillies par l'Institut de Médecine Légale (auquel incombe l'autopsie des corps), dans le réseau hospitalier de la ville. " La découverte de milliers d'échanges de coups de feu, sans survivants, nous amène à croire que les policiers militaires agissent dans l'intention préméditée de tuer les suspects. Par la suite, en enlevant les corps (du lieu de l'affrontement) pour rendre plus difficile l'enquête, ils simulent une intention de prêter secours aux victimes, une attitude qui transforme les hôpitaux de São Paulo en cachettes de cadavres. Si notre méfiance est injuste, il s'agit là d'un cas invraisemblable d'incompétence médicale collective. (...) Aucune parmi les 3 546 personnes (amenées dans des hôpitaux suite à de soi-disant échanges de coups de feu) (...) n'a survécu. " A propos de la complicité des médecins, volontaire ou involontaire, à l'égard de ces faits, Barcellos explique : " Nous avons discuté avec certains médecins qui se sont défendus ; tous ont (...) affirmé que, sauf à de rares exceptions, les victimes n'arrivent pas blessées à l'hôpital, mais mortes. Certains corps présentent déjà des signes de rigidité cadavérique, ce qui indique que le décès est survenu depuis plus de trois heures. J'ai demandé pourquoi ils ne refusent pas d'accepter des cadavres dans des hôpitaux. Les raisons sont variées. Chaque médecin présente une excuse peu convaincante, qui renvoie à la peur, à l'omission et à l'absence d'intérêt à affronter la police pour défendre des personnes que la société marginalise. " (Barcellos, 1992 : 131-132).
- 129 Ce qui rend de telles pratiques possibles, c'est, tout d'abord, l'existence de mécanismes légaux qui protègent les policiers et qui leur assurent une parfaite impunité, à

commencer par leur jugement par des tribunaux militaires, c'est-à-dire, par la corporation elle-même. " A travers l'amendement constitutionnel n° 7, de 1977 (c'est-à-dire, huit ans après la promulgation du Décret 667 du 2 juillet 1969 qui avait mis en route le processus de militarisation de la police en uniforme), les polices militaires se sont vues assurer une justice interna corporis ¹⁹. Les militaires préparaient ainsi, à travers des dispositifs de protection spéciale des leurs, le processus de distension politique déjà annoncé. Ce dispositif n'a pu être modifié par la Constitution de 1988, malgré les demandes pressantes des militants des droits de l'homme²⁰. Par ailleurs, les armes portées par les policiers ne sont souvent pas individuellement identifiées, ce qui empêche la responsabilisation criminelle. Teresa Caldeira indique que, dans le cas de São Paulo, cette pratique a été modifiée au cours de la gestion de Franco Montoro²¹. On connaît trop mal les pratiques policières pour savoir jusqu'à quel point ces modifications sont réelles, et jusqu'à quel point elles persistent. On sait, par exemple, que lors du massacre de dix-neuf paysans sans terre dans le sud du Pará, en avril 1996, aucun registre d'identification individuelle des armes portées par les policiers militaires dans cet affrontement n'avait été établi ; le registre collectif existant a été détruit dans les heures qui ont suivi le massacre.

130 Cependant, l'absence de contrôle sur les armes n'est pas le principal dispositif assurant l'impunité des policiers militaires. Le jugement par les pairs est le mécanisme essentiel. L'enquête de Barcellos a montré que, pendant longtemps, un certain nombre de policiers, dans un corps d'élite de la police militaire, les Rondes Ostensibles Tobias Aguiar (ROTA), se sont acquis une réputation, en se revendiquant comme les auteurs d'un grand nombre de décès, de personnes tuées dans des affrontements de rue. Jugés par des tribunaux militaires, ils ont été systématiquement acquittés et même promus comme des héros de leur corporation. La dynamique de fonctionnement de la ROTA est bien illustrée par un texte transcrit par Pinheiro (1982 : 80), " Le soldat de la ROTA ", publié dans Batalhão Tobias Aguiar em Revista (1980). Il est intéressant de constater, d'un côté, l'importance de la mise en scène de la peur et de la mort, comme une menace permanente pesant sur le policier soldat ; et de l'autre, l'identification de ce dernier à un groupe, à un collectif, la corporation, qui le dépasse et qui est, lui-même, " au service de l'humanité " :

131 <!--SPIP--> " C'est le soldat de la ROTA

132 Qui lutte loyalement

133 En risquant sa vie

134 Pour le bien de l'humanité

135 Il laisse chez lui sa famille

136 Qui prie pour son sort

137 Qui prie et qui demande à Dieu

138 De ne pas lui envoyer la mort. "

139 Cette dynamique de la peur est sûrement à l'origine du meurtre commis, en novembre 1996, par un policier militaire contre un jeune garçon de quatorze ans à São Bernardo do Campo, commune de la région métropolitaine de São Paulo. Ce dernier jouait avec un ami sur un terrain de football à sept cents mètres de la maison. Il avait dans la main un revolver en plastique. Des policiers militaires qui patrouillaient dans les environs les ont vus. Ils sont descendus de leur voiture, avec leurs armes dégainées, en enjoignant le garçon de jeter la sienne. Celui-ci a répondu qu'il s'agissait d'un jouet. Un des policiers a

tiré deux fois, le touchant au menton et à la poitrine. La description des faits, par les policiers, ressemble mot à mot à des récits similaires, qu'on retrouve dans l'enquête de Barcellos. " Selon la version de la police militaire, les policiers passaient à proximité du lieu des faits lorsqu'ils ont aperçu deux garçons à 'l'attitude suspecte', lesquels manipulaient dangereusement une arme. 'Nous n'avons pas de doute quant au fait qu'il a tiré à l'adresse des policiers avec une vraie arme', a dit le lieutenant Julio Cesar Parruca, président de l'enquête instaurée par la police militaire. Selon les termes de la main courante, les enfants auraient observé la rue " de manière bizarre ". Les policiers seraient descendus de leur voiture et ils auraient été accueillis par des coups de feu. L'un des policiers militaires aurait été atteint au pouce de la main gauche. L'enfant a été conduit par les policiers aux urgences, mais à l'arrivée il était déjà mort. " (Zanini, 1996).

NOTES

1. Un sondage sur le thème de la criminalité urbaine, réalisé en 1984 à Rio de Janeiro, a mis en évidence 29,6 % d'opinions favorables à l'emploi de méthodes policières illégales, y compris celles pouvant entraîner la mort ou la mutilation. Cf. Soares Luiz Eduardo e Carneiro Leandro Piquet, " Os quatro nomes da violência : um estudo sobre éticas populares e cultura politica ", *Violência e Política no Rio de Janeiro*, Rio de Janeiro, Iser/Relume Dumara, 1996.
2. La nouvelle importance médiatique du thème de la violence urbaine a été soulignée, entre autres, par Fischer Rosa Maria, *O Direito da População à Segurança*, Petrópolis, Vozes/CEDEC, 1985, p. 62, note 22). A travers un recensement des articles traitant de ce thème dans deux journaux de São Paulo (*O Estado de S. Paulo* et *Jornal da Tarde*), qui ne font pas partie de la presse à scandale et dont le profil éditorial est plutôt discret, elle constate que l'on passe, entre juillet 1970 et juillet 1971, d'un ensemble de 48 titres d'articles concernant des faits de violence urbaine, à 184 dans la période comprise entre juin 1978 et juin 1979. Sur ce thème, voir aussi Benevides Maria Victoria, " *Violência, povo e policia* ", *Violência urbana no noticiário de imprensa*, São Paulo, Brasiliense 1983.
3. Teresa Caldeira montre, dans une thèse sur les couches moyennes en chute et leurs représentations de la violence urbaine dans la ville de São Paulo, comment les marchés de l'immobilier et celui de la sécurité privée recréent, dans les années quatre-vingt, de véritables territoires à l'intérieur desquels les couches les moins démunies de la population sont censées vivre, protégées contre les nouvelles classes dangereuses, formées par les migrants de l'intérieur, surtout ceux venus du nord-est du pays. Cf. Caldeira Teresa Pires do Rio, *City of Walls. Crime, Segregation and Citizenship in São Paulo*. University of California at Berkeley, 1992.
4. Weffort Francisco, " *A América Errada* " in *Lua Nova*, n° 21, São Paulo, setembro 1990.
5. On a souvent dit ces dernières années, en faisant référence aux processus de dualisation qui touchent le continent européen, que l'Europe se latino-américanise. Il faut pourtant préciser, en ce qui concerne l'Amérique latine, ce que d'ailleurs fait Weffort Francisco (op. cit.), que l'aspiration développementiste portait en elle un rêve

d'intégration. La naturalisation de la dualisation (et en cela l'Amérique latine rejoint l'Europe) est un phénomène bien plus récent.

6. Ces contradictions ont été particulièrement bien mises en évidence dans une étude sur l'école : cf. Silva Rose Neubauer e Mello Guiomar Namó, " Política Educacional para os Anos 90 " in Estado e Educação, Campinas et São Paulo, Papirus/Cedes/Ande/Anped, 1992.

7. La Constitution de 1988 a rétabli la tutelle des gouverneurs sur les polices militaires de leurs Etats. Les polices militaires restent néanmoins comme "réserve de l'armée". Le paragraphe 6 de l'article 144 de la constitution fédérale établit que " Les polices militaires (...), forces auxiliaires et réserve de l'armée, seront subordonnées, ainsi que les polices civiles, aux gouverneurs des Etats (...)" . Nous aurons à revenir sur ce point, dans la discussion à propos de la violence policière. Il faut ici simplement signaler que cette formulation exprime la défaite de ceux qui se battaient pour une démilitarisation de la police chargée du maintien de l'ordre public. Cf. Pinheiro Paulo Sergio, " Policia e Crise Política : o Caso das Policias Militares " in Violência Brasileira, São Paulo, Brasiliense, 1982 ; Fischer Rosa Maria, O Direito da População à Segurança, Petrópolis, Vozes/CEDEC, 1985 ; Caldeira Teresa Pires do Rio, op. cit.

8. Teresa Caldeira Pires do Rio, op. cit., ibid.

9. Du nom de Getúlio Vargas, chef de la révolution de 1930 au Brésil

10. Teresa Caldeira conteste que cette réduction de dépenses ait eu lieu dans le cas de São Paulo. Une telle constatation semble moins contestable dans le cas de Rio de Janeiro. Ce dilemme est bien illustré par le conflit opposant le sociologue Herbert de Souza (Betinho), nationalement connu en tant qu'ex-militant de gauche, ex-réfugié politique, et pour avoir relancé le débat sur la solidarité dans le pays en organisant une campagne nationale contre la faim, et l'avocat de gauche Nilo Batista, ex-avocat de prisonniers politiques et ex-gouverneur de l'Etat de Rio de Janeiro, accusé d'avoir reçu des fonds d'un parrain du jogo do bicho, destinés à une association de lutte contre le sida dirigée par Betinho, cf. Cordeiro Renato et Fagundes Renato, " Nilo Batista abre guerra contra Betinho ", *Jornal do Brasil*, 24 juillet 1996).

11. Particulièrement significative, à cet égard, est la constatation de Lygia Sigaud, qui montre que le thème de la violence ne commence à figurer de manière autonome dans les débats du syndicalisme rural qu'à partir du milieu des années quatre-vingt. Jusqu'alors, on observait une sorte de naturalisation de la violence, comme si celle-ci était inhérente aux rapports des classes et indissociable d'eux. Cf. Sigaud Lygia, " Milícias, Jagunços e Democracia ", *Ciência Hoje, Suplemento*, n° 28, vol. 5, janeiro/fevereiro, 1987.

12. Un séminaire international organisé au sein de l'Université de São Paulo exprime, par son titre, cette évolution : Stratégies d'Intervention Policière dans l'Etat Moderne, Nucleo de Estudos da Violência, 2-4 septembre 1996. Voir Adorno Sergio et Peralva Angelina (eds), " Estratégias de Intervenção Policial no Estado Contemporâneo ". *Tempo Social. Revista de Sociologia da USP*, volume 9, n° 1, maio de 1997.

13. Pour un bilan des résultats à Rio de Janeiro, voir Soares Luiz Eduardo, Soares Barbara Musumeci et Carneiro Leandro Piquet, " Violência contra a mulher : as DEAMs e os pactos domésticos ", dans *Violência e Política no Rio de Janeiro*, Rio de Janeiro, Iser/Relume Dumara, 1996 ; Soares Barbara Musumeci, " Delegacia de atendimento à mulher : questão de gênero, número e grau ", dans *Violência e Política no Rio de Janeiro*, Rio de Janeiro, Iser/Relume Dumara, 1996 ; Muniz Jacqueline, " Os direitos dos outros e outros direitos : um estudo sobre a negociação de conflitos nas DEAMs/RJ ", Rio de Janeiro, Iser/Relume Dumara, 1996.

14. Alors que dans ces pays, le nombre des morts et disparus dans des affrontements avec le régime se chiffre par milliers, au Brésil, le nombre de familles susceptibles d'être indemnisées en vertu de la reconnaissance de la responsabilité de l'Etat dans la mort d'un de leurs membres (chiffre établi grâce au travail développé depuis onze années par les militants de l'organisation Tortura Nunca Mais -(Torture, plus jamais) - n'atteint pas cent cinquante personnes. On estime à quatre cent cinquante le nombre de morts et de disparus pour des raisons directement ou indirectement liées aux conditions d'incarcération ; et à cent trente-huit le nombre de familles remplissant les conditions accordées, pour bénéficier d'une indemnisation de l'Etat.

15. Par ses pratiques, surtout en vertu de la non-fixation de ses effectifs et de la circulation permanente à travers le territoire national, l'armée s'est montrée davantage capable de résister à la contamination des pratiques délictueuses. Cependant, les autorités militaires sont les premières à reconnaître que cette immunité est loin d'être parfaite. Le trafic illégal d'armement appartenant aux forces armées a été maintes fois dénoncé.

16. L'Acte Institutionnel n° 5 du 13 décembre 1968 est perçu comme un nouveau coup d'Etat, à l'intérieur du coup d'Etat de 1964, inaugurant la phase la plus dure du régime militaire, qui allait durer dix ans.

17. La notion de distension politique a pris une importance centrale dans le vocabulaire du Général Ernesto Geisel, lorsqu'en 1974 il s'est proposé d'engager des réformes " progressives et sûres ", susceptibles de conduire le pays dans la voie de la redémocratisation.

18. Dix ans auparavant, en plein régime militaire, l'intervention de la police lors d'une rébellion à la même maison d'arrêt avait causé dix-huit morts et trente-trois blessés, dont douze blessés graves (Benevides, 1983 : 98) - un chiffre somme toute bénin, si on le compare à celui de 1992.. Le rapport établi par Americas Watch, une organisation non gouvernementale nord-américaine qui s'occupe des violations des droits de l'homme, est accablant. Certains prisonniers s'étaient déjà rendus, et étaient nus et dominés au moment où ils ont été tués. Aucun policier n'est décédé au cours de cette confrontation. Officiellement, il y a eu vingt-deux blessés parmi les forces de police, aucun gravement (Americas Watch, 1993)((Le soir du massacre, le gouverneur Luiz Antonio Fleury s'est exprimé ainsi devant les caméras de télévision : " Que puis-je faire ? Je suis moi-même un flic... ".

19. Pinheiro Paulo Sergio, " Policia e Crise Política : o Caso das Policias Militares ", in *Violência Brasileira*, São Paulo, Brasiliense, 1982, p. 61.

20. Un projet du député Hélio Bicudo voté par le Congrès en 1996 a réduit l'ampleur de ce dispositif, en soustrayant au jugement par les pairs les policiers militaires accusés d'homicide ; un second projet du même député, qui améliore le dispositif légal précédent, attend toujours d'être voté.

21. Caldeira Teresa Pires do Rio, *City of Walls. Crime, Segregation and Citizenship in São Paulo*. University of California at Berkeley, 1992.

INDEX

Index géographique : Amérique du Sud, Brésil

Mots-clés : villes/ sociologie urbaine, violence, démocratie